



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION  
DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**Bureau de l'utilité publique  
et de l'environnement**

Affaire suivie par Abdelkader GACEMI  
Mail : [abdelkader.gacemi@seine-maritime.gouv.fr](mailto:abdelkader.gacemi@seine-maritime.gouv.fr)  
Tél. : 02 32 76 52 49

Dossier n°0005800155 - DOSEP

**Arrêté du - 9 SEP. 2025** prescrivant l'ouverture d'une participation du public par voie électronique (PPVE) pour la demande de prolongation de la durée de la carrière et modification des conditions de sa remise en état de la société CEMEX GRANULATS pour son site localisé à BERVILLE-SUR-SEINE

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

- Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 123-19 et R. 123-46-1 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°25-033 du 18 juillet 2025 portant délégation de signature à Mme Sylvie RESTENCOURT, directrice de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu la demande présentée le 20 mars 2025 et complétée le 20 juin 2025 par la société CEMEX GRANULATS, dont le siège social se situe 13 rue du Capricorne – 94150 RUNGIS, sollicitant la prolongation de la durée de la carrière et la modification des conditions de sa remise en état pour son site localisé sur la commune de BERVILLE-SUR-SEINE ;
- Vu le rapport de l'inspection de l'environnement de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Normandie du 25 juin 2025 ;

*Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime,*

**ARRÊTE**

#### **Article 1<sup>er</sup> -**

Une participation du public par voie électronique est ouverte du **lundi 29 septembre 2025 à 9h00 au lundi 13 octobre 2025 à 18h00**, soit pour une durée de 15 jours consécutifs, sur la demande présentée par la société CEMEX GRANULATS, sollicitant la prolongation de la durée de la carrière et la modification des conditions de sa remise en état pour son site localisé sur la commune de BERVILLE-SUR-SEINE.

Toutes informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de :

M. Fabrice COTE

chargé de missions développement, environnement et foncier

CEMEX GRANULATS

Mail : [fabrice.cote@cemex.com](mailto:fabrice.cote@cemex.com)

Tél. : 06 23 06 18 91

#### **Article 2 -**

L'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande de modification de l'autorisation environnementale à l'issue de la procédure est le préfet de la Seine-Maritime.

La décision peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti du respect de prescriptions ou d'un arrêté préfectoral de refus.

#### **Article 3 -**

Le dossier mis à la disposition du public est consultable sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime : [www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr) (rubrique « Actions de l'Etat – Environnement et prévention des risques – enquêtes publiques et consultations du public – Participation du public par voie électronique – PPVE »).

Il est également disponible sur le site internet :

<https://www.registre-numerique.fr/ppvecemexgranulats76480-seine-maritime>

Le dossier est consultable gratuitement sur support papier et sur poste informatique au bureau de l'utilité publique et de l'environnement de la préfecture de la Seine-Maritime – 7 place de la Madeleine – 76000 Rouen, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, **et après avoir demandé au préalable un rendez-vous** à l'adresse suivante : [pref-ppve@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-ppve@seine-maritime.gouv.fr) en précisant en objet « demande de rendez-vous pour dossier PPVE CEMEX GRANULATS », ou en téléphonant au 02 32 76 52 49 ou 02 32 76 10 52.

Enfin, il est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, pendant toute la durée de la participation du public.

#### **Article 4 -**

Pendant toute la durée de la participation, soit du **lundi 29 septembre 2025 à 9h00 au lundi 13 octobre 2025 à 18h00**, les contributions peuvent être déposées :

- par courrier électronique à :

[ppvecemexgranulats76480-seine-maritime@mail.registre-numerique.fr](mailto:ppvecemexgranulats76480-seine-maritime@mail.registre-numerique.fr)

- sur le registre électronique disponible à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/ppvecemexgranulats76480-seine-maritime>

- par courrier à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'utilité publique et de l'environnement – 7 place de la Madeleine – CS 16036 – 76036 ROUEN Cedex.

**Article 5 -**

L'avis faisant connaître l'ouverture de la participation du public par voie électronique est publié quinze jours avant le début de la participation du public dans deux journaux régionaux ou locaux.

Quinze jours avant l'ouverture de la participation du public et durant toute la durée de celle-ci, cet avis est également affiché en mairie de BERVILLE-SUR-SEINE.

L'accomplissement de cette formalité sera certifié par la maire.

Le porteur de projet procède, dans les mêmes conditions de délai et de durée, à l'affichage du même avis sur le ou les lieux prévus pour la réalisation de son projet.

Cet avis est en outre mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)).

**Article 6 -**

Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime, le maire de BERVILLE-SUR-SEINE et le responsable du projet sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie leur sera adressée.

Fait à Rouen, le **- 9 SEP. 2025**

Pour le préfet de la Seine-Maritime,  
et par délégation,  
la directrice



Sylvie RESTENCOURT

- 9 SEP 2022